

Mon collègue et ami pense-t-il que les Canadiens attendent des parlementaires qu'ils restent ici, même s'il est 21 heures, pour essayer de faire obstacle à cette mesure radicale? Tient-il autant que moi à prendre tous les moyens parlementaires légaux possibles pour sortir de sa léthargie cette énorme dictature de 211 députés et la ramener à la raison?

[Français]

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue pour sa question. Vous me signalez d'être très bref et je vais l'être pour lui dire que, bien sûr, je serai ici, même s'il faut rester ici toute la nuit, demain, toute la semaine, ou même tout le mois de juillet, mais on sera toujours prêt, monsieur le Président, à se débattre pour les intérêts des Canadiens.

[Traduction]

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, dans l'intérêt de la démocratie et pour entendre deux points de vue différents, je voudrais me rasseoir et donner aux députés d'en face une occasion de se faire entendre. Est-ce qu'il y en a un parmi vous qui aura le courage de se lever?

Une voix: Il s'est rassis. Au suivant.

M. Tobin: Le débat, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole. Désire-t-il prendre part au débat?

M. Forrestall: Non. Il en a eu l'occasion.

M. Tobin: Oui, je désire avoir la parole, mais j'aimerais surtout . . .

M. Forrestall: Vous avez fait votre discours.

M. Tobin: . . . j'aimerais surtout, plus que profiter de cette occasion pour parler au nom des habitants de Terre-Neuve qui m'ont élu, comprendre pourquoi les députés d'en face se tiennent cois, alors que nous parlons d'une mesure qui enlèvera 8 milliards aux services de santé de ce pays et 8 milliards à notre enseignement supérieur. Je suis stupéfait de voir que des députés élus par des millions de Canadiens pour les représenter ne disent rien, même lorsqu'on les met au défi de prendre la parole. Ce ne sont que des surfeurs. Ils sont venus avec la marée et ils repartiront avec elle.

Le projet de loi C-96 n'est pas simplement une tentative de la part du gouvernement d'équilibrer son budget ou de rendre sa situation financière plus acceptable pour le vérificateur général à la fin de l'année. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ces quelques pages ne constituent pas simplement un document préparé par les bureaucrates pour être présenté à la Chambre.

Donnons un visage au projet de loi C-96. A mon avis, c'est le juge Hall qui est le mieux placé pour le faire. Lorsqu'il a entrepris son étude de nos programmes nationaux et provinciaux de santé dans les années 80, il nous a rappelé en termes simples mais éloquentes pourquoi les Canadiens approuvaient le principe du régime d'assurance-maladie. Le projet de loi à l'étude s'en prend au régime d'assurance-maladie. M. le juge Hall a

Accords fiscaux—Loi

déclaré: «Le traumatisme que provoque la maladie, les souffrances qu'entraîne une intervention chirurgicale, la lente dégénérescence menant à la mort sont des épreuves suffisamment dures à supporter pour l'être humain sans qu'il soit obligé en plus de faire face aux comptes de soins médicaux et d'hospitalisation et sans pénaliser le malade au moment où il est vulnérable.» Il a ajouté que les Canadiens étaient résolus à se grouper pour acquitter leurs frais de soins médicaux et d'hospitalisation alors qu'ils étaient en bonne santé et touchaient des revenus.

● (2100)

Les services de santé n'étaient plus des biens de consommation pris sur des rayons et payés au comptoir et leur prix ne pouvait pas faire l'objet de marchandages au moment où ils étaient requis. Ce sont des besoins fondamentaux comme l'enseignement que les Canadiens peuvent payer collectivement au moyen de leurs impôts. Je crois que M. le juge Hall nous a rappelé en termes éloquentes, même quelques années après la parution de son rapport, ce dont nous débattons ce soir. Le projet de loi C-96 n'est pas une mesure qui va résoudre le problème. Ce n'est pas une mesure au sujet de laquelle le ministre des Finances (M. Wilson) peut annoncer aux Canadiens qu'en transférant la dette fédérale aux provinces, il a abaissé le déficit.

Le projet de loi C-96 s'en prend à la trame même de notre société. Les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils demeurent, quelles que soient leur langue, leur culture, la localité où ils demeurent ou leurs possibilités économiques, croient que certains principes fondamentaux nous lient et font de nous une nation et nous donne un sens d'identité. Nous estimons que nous sommes Canadiens quel que soit l'endroit où nous vivons, que ce soit à Cape St. Georges, Terre-Neuve, sur le littoral de la Colombie-Britannique à Prince-Rupert, en Gaspésie, dans le nord de l'Ontario, à Winnipeg ou à Toronto.

Un certain nombre de choses nous lient, nous les tenons en commun et nous les chérissons. La chose qui, croyons-nous, nous définit comme Canadiens est l'espoir, quel que soit le lieu où nous vivons, quelle que soit notre situation économique, quel que soit notre niveau de revenu, de recevoir par l'intermédiaire de notre gouvernement et de notre volonté collective, des soins médicaux de premier ordre. C'est là une des choses qui nous unissent. Quelle que soit notre situation économique, quel que soit le potentiel de notre ville, nous pouvons compter, par suite d'une volonté commune, sur quelque chose que nous avons bâti au Canada: les possibilités qu'offre le meilleur système d'enseignement au pays. Ces deux éléments qui nous sont chers sont directement menacés par le projet de loi C-96.

On a maintes fois dit qu'il fallait évaluer une collectivité et, dans un sens plus large, tout un pays à la façon dont y sont traités les jeunes et les personnes âgées. Jusqu'à maintenant, le Canada a pu garder la tête haute parmi les autres pays du monde.